



## **MAIRIE DE CHATELNEUF**

580 rue Principale 39300 Châtelneuf

Tél : 03.84.51.61.97

@ : mairie@chatelneuf-jura.fr

Compte rendu de la séance du 17/04/2024 à 18 h 30  
(Report de la séance du 12/04/2024 quorum non requis)  
Espace SYAMOUR  
600 rue Principale

**Sont présents :** Bruno RAGOT (Maire), Stéphane VANNOZ (1<sup>er</sup> Adjoint) (procuration de Guillaume Blondeau), Jacques GIRARDOT (2<sup>ème</sup> Adjoint) ; Madame la conseillère : Catherine POINOT (arrivée à 18 h 45), Monsieur le conseiller : Pascal FOMINE (procuration de Colette Humbert).

**Sont absents :** Mesdames Juline DOUCEY, Colette HUMBERT et Messieurs : Benjamin MITTAY, David SEILLER, Romain VIENOT Guillaume BLONDEAU.

### **Secrétaire de séance : Stéphane VANNOZ**

Monsieur le Maire sollicite l'accord de son Conseil Municipal pour le rajout d'une délibération :

- Approbation du RPQS 2023

La demande est approuvée à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **A. Comptes rendus des réunions :**

- **1) Plan de gestion du site classé des 7 lacs et des cascades du Hérisson du 12/04/2024 :**

Prochaine réunion le 04/06/2024.

- **2) Plan local d'urbanisme intercommunal :**

Carte à préciser.

- **3) Demande d'achat de terrains (GAEC de la marche) :**

Offre à 1 000 €/ha non écrite. Le CM émet un accord de principe mais attend des précisions de leur part.

- **4) Demande d'échange de terrains (Mr Jean-Marie Monnet) :**

Accord de principe en attendant l'évolution pour l'acquisition des parcelles 204 et 205.

- **5) SICTOM (comité syndical) :**

Pas de mise en place des nouveaux bacs avant livraison du camion commandé.

- **6) Syndicat horticole (Assemblée générale) :**

1. Adhésion de la commune de Poligny (cf. délibération)
2. Nécessité de trouver un nouveau bac à fleur au carrefour (Fomine/Eglise)  
Une demande de devis (façonnage Métalliques)

- **7) Délibérations :**

1) Vote du taux des taxes directes locales 2024 :

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, est de nouveau voté en 2024 comme prévu lors du vote des taux 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose les taux comme suit :  
(Coefficient de variation proportionnelle de 1.018905 voir Etat 1259)

|  |         |                             |
|--|---------|-----------------------------|
| <u>La taxe sur le foncier bâti :</u>       | 51.45 % | Produit attendu : 77 697 €  |
| <u>La taxe sur le foncier non bâti :</u>   | 54.32 % | Produit attendu : 22 325 €  |
| <u>La taxe d'habitation :</u>              | 11.77 % | Produit attendu : 9 980 €   |
| <u>Contribution coefficient correcteur</u> |         | Produit déduit : - 18 521 € |

**Montant total prévisionnel 2024 :** **91 480 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024.**

2) Adhésion de Poligny au syndicat horticole de la Région de Champagnole :

Le Maire lit la délibération 27/03/2024 du Syndicat Horticole concernant l'adhésion de la commune de POLIGNY au Syndicat Horticole.

Le conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat Horticole pour se prononcer sur l'adhésion envisagée.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 Voix pour, 0 Voix contre, 0 Abstention, l'adhésion au Syndicat Horticole, de la commune de POLIGNY.**

3) Archéojurasite : demande de subvention :

Le CM demande à l'association de fournir le bilan d'activité pour confirmer la lettre de demande de subvention.

Délibération reportée.

4) Approbation du RPQS 2023 :

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

La SIDEC du Jura, assistant conseil après de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte à l'unanimité**, le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune de CHATELNEUF. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

7) **Questions diverses** :

- Anniversaire le 08 juin de Gamet Bernadette la commune participera en fonction de la demande de la famille concernée.
- La Gouriboule à mis en place une école de pétanque. L'association aimerait une participation de la commune à ce titre une réunion de rencontre est envisagée.
- Commission animation lundi 29 avril 2024 à l'Espace SYAMOUR.
- Info ONF : « bilan de l'année 2023 » à inscrire pour le prochain bulletin municipal.
- Demande de Mr DOUCEY pour couper quelques bois sur pieds en rajout de sa propre coupe. Accord de principe du Conseil pour 12 € TTC le m3. Un contrat sera préparé à cet effet.
- Belle conférence sur les insectes pollinisateurs.
- Spectacle « Victor Hugo » communiqué en mai – création en juin – pour le 12/10/2024
- Lettre de David Seiller – questionnaire aux habitants pour un commerce ambulant.

Séance levée à 21 h 00

Bruno RAGOT

Le Maire



